



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 octobre 2024

Objet de la délibération

**RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF TERRITOIRE ENGAGE POUR LE NATURE
(TEN)**

Le vingt-quatre octobre deux mille vingt-quatre à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-sept octobre deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Gwendal HENRY , Guillaume KERRIC , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Joël TRÉCANT pouvoir à Anne-Laure LE DOUSSAL , Frédéric TOUSSAINT pouvoir à Peggy CACLIN , Jacques KERZERHO pouvoir à Marie-Françoise CÉREZ , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Michèle DOLLÉ , Tiphaine SIRET pouvoir à Laure LE MARÉCHAL , Yves DOUAY pouvoir à Jean-François LE CORFF , Alain HASCOËT pouvoir à André HARTEREAU .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Aline LE FUR désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Techniques et du
Numérique

N° 2024.10.009

RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF TERRITOIRE ENGAGE POUR LE NATURE (TEN)

Rapporteur : Peggy CACLIN

La démarche Territoire Engagé pour la Nature (TEN) est une initiative nationale qui vise à reconnaître des collectivités volontaires qui s'engagent à mettre en œuvre des projets en faveur de la biodiversité. Cette démarche est une action territorialisée de la Stratégie Nationale Biodiversité, elle-même déclinée Stratégies Régionale de la Biodiversité (SRB).

Consciente de l'urgence liée à la perte de biodiversité, la ville d'Hennebont s'est engagée dans le dispositif TEN en 2020. Proposition est faite de renouveler cet engagement.

Historique du dispositif à Hennebont

Le dispositif est déployé en Bretagne par un collectif régional composé de la DREAL Bretagne, l'Office Français de la Biodiversité, la région Bretagne, l'Agence Bretonne de la Biodiversité, auxquels sont également associés : l'Agence de l'eau Loire Bretagne, les départements des Côtes d'Armor, du Finistère et d'Ille-et-Vilaine. Ces partenaires assurent la cohérence entre le dispositif TEN et leurs stratégies respectives.

L'Agence Bretonne de la Biodiversité a pour mission d'organiser, en partenariat avec le collectif régional, l'émergence, la reconnaissance, et la valorisation des territoires qui se lancent dans cette démarche.

La Ville d'Hennebont s'est engagée sur la période 2021-2024 dans ce dispositif, et a fait partie des 10 premiers territoires lauréats en Bretagne. La commune a obtenu une reconnaissance nationale pour 3 actions mises en avant :

- La réduction de l'éclairage public
- La mise en œuvre de la fauche tardive
- La végétalisation de la cour de l'école Jean Macé

La reconnaissance TEN, attribuée pour 3 ans, a permis à la commune de bénéficier d'une visibilité accrue via les outils de communication et l'intégration au sein d'un réseau de retours d'expérience des autres TEN bretons et nationaux. Par ailleurs, la commune a eu accès aux animations et à l'accompagnement déployés par l'Agence Bretonne de la Biodiversité et les partenaires du collectif régional.

Le renouvellement de la reconnaissance TEN permettra à la Ville d'Hennebont de valoriser de nouvelles actions à mettre en œuvre dans les 4 prochaines années.

Spécificités du renouvellement

La commune bénéficie d'un dossier de candidature de renouvellement (joint à la délibération). Celui-ci vise à évaluer et faire un suivi des actions mises en œuvre, tenir informé le collectif régional des actions réalisées depuis 2021 au-delà du programme d'action TEN, et enfin à renouveler sa

reconnaissance au travers de la présentation d'un nouveau programme d'actions à trois ans, en présentant au minimum 4 nouvelles actions.

Concernant ces fiches-actions, le règlement impose de respecter les thématiques suivantes :

- 1) Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement,
- 2) Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale,
- 3) Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales,
- 4) Favoriser la résilience du territoire face au changement climatique grâce à la Nature.

Proposition est faite de soumettre les fiches-actions suivantes :

- 1) Affiner les trames verte, bleue et noire sur le territoire de la commune,
- 2) Exploration des techniques de gestion raisonnée des fossés et bas-côtés routiers,
- 3) Associer les habitants à la végétalisation autour du lavoir de Langroix,
- 4) Restaurer et renaturer la zone humide du Quimpéro.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 30 septembre 2024,

Vu l'avis de la Commission Ville en date du 9 octobre 2024,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** les fiches-actions citées,
- ➔ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à s'engager dans le dispositif Territoires Engagés pour la Nature.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr